

CM 003-03-2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence de Monsieur le Maire Joël Delrue

Etaient présents : M. Delrue, M. Fares, Mme Lemaître, M. Lemaire, M. Fauquembergue, M. Turbant, M. Fourrier, Mme Reynaert, M. Vandermolen, Mme Boché, (arrivée à 19 h 40 point 3).

Absents excusés : Mme Feret donne pouvoir à M. Fourrier ; M. Gardon donne pouvoir à M. Turbant ; Mme Castain donne pouvoir à M. Reynaert, Mme Boché donne pouvoir à Mme Lemaire (jusqu'à son arrivée).

Absente : Mme Desavoie,

Secrétaire de séance : M. Vandermolen

Début de la séance à 19 h 00 suivant l'ordre du jour.

1°) Désignation d'un membre du Conseil pour la signature des actes d'urbanismes, en l'absence du Maire ou intéressé par le dossier ;

Messieurs Vandermolen Pascal et Lemaire Didier sont désignés pour signer les actes d'urbanisme en l'absence de Monsieur le Maire ou intéressé par un dossier. Les membres du Conseil après en avoir délibéré, approuvent cette désignation, 13 voix pour.

2°) Approbation des tarifs de nettoyage 2017 de la société Gouze ;

Bâtiments communaux :

- grande école 370 € ;
- maternelle et périscolaire 1017.76 € ;
- pôle multimédia 93.33 € ;
- vitres 277.77 € ;
- travaux supplémentaires 19.40 €
- mairie 93.33 € ;
- école du mercredi 252.15 €

Salle polyvalente :

- 2 Salles 252.15 € ;
- Grande Salle 47.81 € ;
- petite salle 26.89 €.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, approuvent ces tarifs, 13 voix pour.

3°) Planning de nettoyage des bâtiments communaux, (arrivée de Mme Boché) ;

Les membres du conseil décident d'approuver que le nettoyage ne doit pas se faire pendant les vacances scolaires et demandent la révision des forfaits et des trop perçus à rembourser, 14 voix pour.

4°) Désignation de l'architecte pour le PLU et Budgétisation ;

Monsieur le Maire présente les 3 devis :

- GD2C 24 919 € HT ;
- Espac'urba 24 800 € HT ;
- Atelier Géo 24 000 € HT.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, décident d'accorder sa confiance au cabinet « Atelier Géo » 4 rue du Quai 80680 Rumigny, et inscrivent le budget nécessaire sur le Budget primitif 2017, 14 voix pour.

5°) Remplacement du Taille haie ;

Remplacement du taille haie de la Commune suite à un vol fin 2016. - 2 Matériels envisagés :

- Sthil en 45 cm 429 € TTC ou en 60 cm 299 € TTC chez Espace Motoculture.

- Echo en 50 cm 299 € TTC ou en 64 cm 399 € TTC chez Drevelle.

La société Drevelle est retenue, le model Echo en 50 ou 60 cm, les membres du Conseil après en avoir délibéré, approuvent ce choix, Mr Fourrier choisira le model, 14 voix pour.

6°) Achat de décoration de Noël ;

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, décident de budgétiser la somme de 1000 € HT pour l'achat de décoration de Noël, soit 14 voix pour.

7°) Plan communal de sauvegarde ;

Le plan aurait dû être fait depuis très longtemps, et maintenant la Préfecture nous le réclame. Une commission sera composée de M. Lemaire Didier, M. Vandermolen Pascal, et M. Fauquembergue.

8°) Information sur le nouveau régime indemnitaire de fonctions, sujétions, expertise, engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Ce nouveau régime les primes existantes, comme l'IAT, il propose une part fixe et une part variable. Les postes de Florence et Hélène sont concernés. L'avis du Comité technique a été demandé au Centre de Gestion. Pour un temps plein, cela équivaldrait à 1 revalorisation de 25 € mensuel.

9°) Compte de gestion CCAS ;

Après dissolution du CCAS en date du 07 Mars 2017, par délibération n° D06-03-2017, il appartient aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce budget afin de clôturer ce budget.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, approuvent ce compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes 14 Voix pour.

10°) Compte administratif CCAS ;

Les membres du Conseil examinent le Compte Administratif 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement : Dépenses - 585 .00 €

Fonctionnement : Recettes + 1 200.00€

Sur l'exercice 2016 résultat de + 615.00 €

Les membres du CCAS approuvent le Compte administratif 2016, l'ordonnateur Mr Joël Delrue ayant quitté la salle, Mr Fauquembergue élu président met au vote le CA 2016, 13 voix pour.

11°) Affectation du résultat du CCAS.

L'affectation du résultat de clôture du budget du CCAS d'un montant de 1 401.83 € sera effectuée par la trésorerie sur le Compte administratif de la Commune. Les membres du Conseil après en avoir délibéré, approuvent ce résultat et l'affectation, 14 voix pour.

12°) Questions et informations diverses.

- Demande de rappeler les horaires pour la tonde et l'interdiction des feux ;

- rappel des bacs jaunes : quoi mettre dans les bacs.

L'ordre du jour, étant épuisé.

Fin de séance à 21 h 10